

Encre à copier.

On peut obtenir une excellente encre à copier en ajoutant à de l'encre ordinaire une petite quantité de mélasse ou simplement de sucre.

Le sucre donne à l'encre la propriété de se transporter sur une copie de lettre, longtemps même après que les lettres ont été écrites.—*Idem.*

**CONTRATS DE LA MALLE.**

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 28 SEPTEMBRE prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du PREMIER JANVIER 1884.

CHEMIN TACHÉ et ST-FRANCOIS-XAVIER DE VIGER, deux fois par semaine;

LAMARTINE et LA STATION DE L'ISLET, quatre fois par semaine;

MATANE et STE-ANNE DES MONTS, trois fois par semaine;

ST-FABIEN et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;

STE-LOUISE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;

STE-LUCE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }
Québec, 13 août 1883. }
20 septembre 1883.

PÉPINIÈRE.

DU

VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS "Sharpless" produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse jusqu'à 8½ pouces de tour et de première qualité. Nous avons les témoignages des premiers Horticulteurs du Canada et des Etats-Unis. Ces fraisières sont très productives et résistent au froid le plus rigoureux.

Envoyez moi 50 cts en timbres de postes et je vous expédierai en temps convenable, par la malle, à mes frais, 12 plants "Sharpless," ou pour \$1, 30 plants, ou pour \$3, 100 plants.

Les commandes devront être faites au plus tôt pour s'assurer des plants forts.

Pour obtenir un bon succès dans la plantation, il faut planter en septembre. Les plants alors reprennent bien et font de bonnes racines à l'automne, et nous pouvons être sûr d'obtenir des fruits l'année suivante.

Enregistrez toute lettre contenant timbre ou argent et mentionnez que vous avez vu l'annonce dans la *Gazette des Campagnes*.

Les lettres et commandes devront être adressées à

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies,
Comté de l'Islet

2 Août 1883.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska.

Le trois septembre, mil huit cent quatre-vingt trois.

Devant le Protonotaire.

No. 535.

DAME MARIE EUGÉNIE BOURGET, de la cité de Québec, veuve en première nocce de feu Isale Dessaint, en son vivant, marchand, au village de Kamouraska, et actuellement épouse séparée contractuellement quant aux biens de François Xavier Toussaint, marchand, de la cité de Québec, et le dit François Xavier Toussaint, mis en cause pour assister sa dite épouse,

Demandeurs,

vs.

OCTAVE LEBEL, fils de feu Alexandre, ci-devant cultivateur, de St-Louis de Kamouraska, actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

AT TENDU qu'il appert par le rapport de Charles T. Dugal, un des huissiers de cette Cour, fait sur le Bref de sommation émis en cette cause, que le dit Défendeur a laiesé son domicile dans la Province de Québec, et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Kamouraska; il est ordonné par le Protonotaire de cette Cour, sur requête présentée ce jour de la part des Demandeurs, que par deux avertissements insérés en langue française dans la *Gazette des Campagnes*, papier-nouvelles publié à Ste Anne de la Pocatière, dans le District de Kamouraska, et en langue anglaise dans "The Quebec daily Mercury" papier-nouvelles publié en la cité de Québec, le dit Défendeur soit cité à comparaitre devant cette Cour pour répondre à l'action des Demandeurs, et qu'à défaut par le dit Défendeur de comparaitre et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du dit avertissement, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie copie,

J. G. PELLETIER,
P. C. S.

Kamouraska 5 Septembre 1883.
13 septembre 1883.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. LOUIS-JOSEPH BÉRUBE, de Ste Anne de la Pocatière, District de Kamouraska, clerc Notaire, a l'intention de se présenter devant la Chambre des Notaires, à sa séance du trois Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 10 heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

N. PERODEAU, N. P.
Sec. C. N. S. M.

Montréal, 10 septembre 1883.
13 septembre 1883.

Apprenti ferblantier demandé

Un jeune homme de 16 à 18 ans trouverait à se placer comme apprenti ferblantier, dans une des meilleures boutiques de Fraserville.

S'adresser à

NAPOLEON DION,
Marchand-Ferblantier
Fraserville (Rivière du Loup, en bas),

6 septembre 1883.